

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 1^{er} juin 2015 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1
 Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Madame Lynda Bernier, conseillère au siège #5
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Dans le cadre de la semaine de la municipalité, Madame Camille Blais agit comme mairesse d'un jour. Elle coanime la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Dépôt de la liste des personnes physiques ayant versé un don aux candidats de la dernière élection partielle
 - 6.2. Fermeture du bureau municipal pour la période des vacances estivales
 - 6.3. Modification au calendrier 2015 des séances ordinaires du conseil municipal (C.M. 148)
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
 - 8.1. Achat de sable pour abrasif pour la saison hivernale 2015-2016
 - 8.2. Fauchage en bordure des chemins municipaux
 - 8.3. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
 - 8.4. Intersection de la route Lepage et du 4^e Rang Est
9. **Hygiène du milieu**
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Demande de dérogation mineure #2015-01 de Monsieur Dany Fortin (90, route 132)
 - 10.2. Appui à la demande de Monsieur Damien Ouellet auprès de la CPTAQ
 - 10.3. Désignation d'un adjoint aux inspecteurs en bâtiment pour la délivrance des permis et certificats
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Engagement des animateurs pour le terrain de jeux et formation pour l'été 2015
 - 11.2. Approbation du budget révisé 2015 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables
 - 11.3. Approbation des états financiers vérifiés 2014 de l'Office municipal d'habitation
 - 11.4. Semaine de la municipalité (organisation et invitation au 5 à 7)
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Sylvie Raymond – Demande pour la transplantation d'un arbre dans la cour d'école
 - 13.2. Cathy D'Auteuil – Demande d'une lettre de félicitations
 - 13.3. UPAC – Séance d'information sur la prévention de la corruption et la collusion
 - 13.4. Publicité dans le bulletin municipal pour un nouveau commerce (épicerie mobile)
 - 13.5. Signalisation des numéros civiques dans les rangs (inversion dans le 4^e Rang Ouest)
 - 13.6. Lancement de la politique des aînés à la Résidence des Sables (accueil)
 - 13.7. Fondation de l'hôpital de Matane – Randonné à vélo (10 juillet 2015)
 - 13.8. Utilisation des résidus de pavage de la route 297 pour le 4^e Rang Est et/ou la route Ross

- 13.9. Mot du maire d'un jour
- 14. Période de questions du public
- 15. Levée de l'assemblée

2015-110 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 1^{er} juin 2015 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Approbation du procès-verbal

2015-111 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2015

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 4 mai dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'approuver le procès-verbal du 4 mai 2015 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Présentation et adoption des comptes

2015-112 APPROBATION DES COMPTES DE MAI 2015

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de mai 2015;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 mai 2015 :

Liste des comptes à payer	50 775.67	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés + chèque #6275)	4 325.80	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #4015 au #4035)	11 808.75	\$
Total des comptes au 31 mai 2015	66 910.22	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'a été soulevée.

6.1 Dépôt de la liste des personnes physiques ayant versé un don aux candidats de la dernière élection partielle

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les listes de noms des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100\$ ou plus pour les candidats de la dernière élection partielle du 15 février 2015 conformément aux articles 513.1 et 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

6.2 Fermeture du bureau municipal pour la période des vacances estivales

Le conseil municipal préfère garder le bureau municipal ouvert pour la période des vacances estivales. Les horaires de travail des employés de bureau seront ajustés en conséquence.

6.3 Modification au calendrier 2015 des séances ordinaires du conseil municipal (C.M. 148)

2015-113 MODIFICATION AU CALENDRIER 2015 DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que le conseil municipal a adopté le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2015 en vertu des résolutions #2014-192;

Considérant que le conseil municipal peut décider de modifier son calendrier selon les dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

Considérant qu'il a lieu de modifier le calendrier des séances ordinaires afin de tenir compte de la période des vacances estivales du directeur général;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2015 (**dernière modification en gras**) :

- Lundi 12 janvier 2015 à 20h00;
- Lundi 2 février 2015 à 20h00;
- Lundi 2 mars 2015 à 20h00;
- Lundi 13 avril 2015 à 20h00;
- Lundi 4 mai 2015 à 20h00;
- Lundi 1^{er} juin 2015 à 20h00;
- Lundi 6 juillet 2015 à 20h00;
- **Lundi 10 août 2015 à 20h00;**
- Lundi 14 septembre 2015 à 20h00;
- Lundi 5 octobre 2015 à 20h00;
- Lundi 2 novembre 2015 à 20h00;
- Lundi 7 décembre 2015 à 20h00.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1 Achat de sable pour abrasif pour la saison hivernale 2015-2016

2015-114 ACHAT DE SABLE POUR ABRASIF – SAISON HIVERNALE 2015-2016

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sable pour abrasif en vertu de la résolution #2015-096;

Considérant que nous avons reçu qu'une seule soumission, soit celle de « Les Entreprises D'Auteuil et fils inc. » au montant de 9,25\$ (même prix qu'en 2014) la tonne métrique, livré et tamisé;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'accepter la soumission de « Les Entreprises d'Auteuil et fils inc. » pour la fourniture de sable pour abrasif destiné à l'entretien hivernal des chemins municipaux au prix de 9,25\$ la tonne métrique, livré et tamisé. Le besoin est estimé à 300 tonnes métriques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2 Fauchage en bordure des chemins municipaux

2015-115 FAUCHAGE EN BORDURE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées pour le fauchage en bordure des chemins municipaux en vertu de la résolution #2015-092;

Considérant que nous avons reçu les soumissions suivantes :

- 9271-4328 Québec inc. (Weed-Man Matane) au montant de 1391,56\$ (38\$ du kilomètre) plus les taxes;
- Entreprise Daniel Duchaine au montant de 1 611,28\$ (44\$ du kilomètre) plus les taxes;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de retenir la soumission de 9271-4328 Québec inc. au montant forfaitaire de 1391,56\$ plus les taxes pour le fauchage en bordure des chemins municipaux. Ces travaux de fauchage devront être réalisés et complétés au courant du mois de juillet 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.3 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

2015-116 PROGRAMMATION D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Considérant la volonté du conseil municipal de poursuivre les efforts réalisés ces dernières années à l'amélioration du réseau routier municipal;

Considérant le plan d'action 2015-2018 de la politique des aînés de Baie-des-Sables qui prévoit des travaux d'asphaltage sur la rue de l'Église en vue de favoriser un mode de vie actif en aménageant un milieu de vie propice à la détente et à la marche;

Considérant l'état actuel de la chaussée de la rue de l'Église;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'adresser une demande d'aide financière au député de Matane-Matapédia-Mitis, Monsieur Pascal Bérubé dans le cadre du *programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)* pour des travaux d'asphaltage sur la rue de l'Église. Le coût de ces travaux est estimé à près de 50 000\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.4 Intersection de la route Lepage et du 4^e Rang Est

Les travaux de nivelage des chemins municipaux sont débutés en vertu de la résolution #2015-090. Une mise en forme majeure de la chaussée est en cours sur la route Lepage. Une évaluation sera faite après la fin des travaux de nivelage.

10.1 Demande de dérogation mineure #2015-01 de Monsieur Dany Fortin (90, route 132)

Le conseiller au siège #2, Monsieur Dany Fortin, divulgue la nature générale de son intérêt avant le début des délibérations sur cette question et s'abstient de participer à celles-ci et de voter conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

2015-117 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2015-01 DE MONSIEUR DANY FORTIN POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 90, ROUTE 132

Considérant la demande de dérogation mineure #2015-01 formulée par Monsieur Dany Fortin sur l'immeuble situé au 90, route 132, sur le lot 167-2 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Macnider et portant le matricule #7597-44-3518 au rôle d'évaluation;

Considérant que l'objet de la demande consiste à autoriser l'implantation d'une activité artisanale, soit un petit atelier d'usinage, dans un bâtiment complémentaire existant;

Considérant que le garage/remise existant ne respectera plus les marges de recul latéral et arrière de 6 mètres tel que prescrites par le *Règlement de zonage numéro 2008-06* en vertu des articles 7.3.3.6;

Considérant que le garage/remise existant est situé à 1,63 mètre de la limite latérale et 4,25 mètres de la limite arrière du terrain;

Considérant que la superficie maximale de l'activité artisanale sera de 57,8 mètres carrés alors que l'article 7.3.3.3 du règlement de zonage précise qu'elle ne peut excéder 50% de la superficie du bâtiment principal qui est de 54,45 mètres carrés;

Considérant que le terrain arrière est un champ composé en partie en friche et une autre partie en culture;

Considérant que le refus d'acquiescer à la présente dérogation mineure causera un préjudice suffisamment sérieux au demandeur compte tenu qu'il ne sera pas en mesure de réaliser son projet sans un investissement majeur par rapport à la nature artisanale du projet;

Considérant que la présente dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de l'implantation actuelle des résidences du secteur (distance entre les bâtiments) et de la nature des travaux visés par la présente demande (activité artisanale);

Considérant que le projet en question respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que cette demande de dérogation mineure est effectuée dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation;

Considérant la recommandation du comité d'urbanisme d'accepter avec condition la demande de dérogation mineure #2015-01 formulé par Monsieur Dany Fortin dans son procès-verbal du 26 mai 2015;

Considérant que l'effet de cette dérogation, si accordée par le conseil, rendrait cet immeuble conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Considérant qu'un avis public a été affiché le 15 mai 2015 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour informer la population que le conseil statuerait sur cette demande à la présente séance;

Considérant que le conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure #2015-01 formulée par le Monsieur Dany Fortin ayant comme objet l'implantation d'une activité artisanale, soit un petit atelier d'usinage, dans un bâtiment complémentaire existant sur l'immeuble situé au 90, route 132, sur le lot 167-2 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Macnider et portant le matricule #7597-44-3518 au rôle d'évaluation.

Cette acceptation est conditionnelle à l'approbation par la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* d'une utilisation à une fin autre que l'agriculture.

L'inspecteur en bâtiment est autorisé à délivrer tout permis ou certificat en conséquence. L'approbation se limite aux travaux visés dans la présente demande de dérogation mineure et n'a pas pour effet de régulariser toute demande ultérieure de quelque nature que ce soit concernant l'immeuble visé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2 Appui à la demande de Monsieur Damien Ouellet auprès de la CPTAQ

Le conseiller au siège #3, Monsieur Damien Ouellet, divulgue la nature générale de son intérêt avant le début des délibérations sur cette question et s'abstient de participer à celles-ci et de voter conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

2015-118 APPUI À LA DEMANDE DE MONSIEUR DAMIEN OUELLET AUPRÈS DE LA CPTAQ

Considérant que Monsieur Damien Ouellet demande une autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* pour modifier la forme de son terrain et augmenter la superficie du droit acquis de sa résidence afin d'y inclure son garage situé au 78 route 132 à Baie-des-Sables;

Considérant que la demande vise à augmenter la superficie du droit acquis de 3774,3 mètres carrés à 5 000 mètres carrés;

Considérant que le terrain visé par cette demande est situé sur une partie des lots 163 et 164 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame de l'Assomption de MacNider;

Considérant que la demande vise également à obtenir une servitude de passage, de puisage d'eau et d'aqueduc;

Considérant que le demandeur renoncera à son droit acquis d'une bande de terrain menant au puits actuel;

Considérant que le demandeur renoncera également à son droit acquis sur une bande de terrain située du côté Nord-Est de la maison connu comme faisant partie du lot numéro 164;

Considérant que la municipalité doit formuler une recommandation en fonction de l'article 62 et suivant de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*;

Considérant que le projet en question n'aura aucun effet négatif sur le milieu agricole existant pour les raisons suivantes :

- La demande vise à régulariser la situation du demandeur concernant son puits et son garage déjà existant;
- La demande permet de concentrer davantage les éléments nécessaires à l'utilisation de sa résidence (puits et garage) sur une parcelle de terrain de forme plus régulière et diminue l'impact sur le milieu agricole par l'abandon de l'ancien puits qui était très éloigné de la résidence, dans un champ en culture;

Considérant que le projet en entier est conforme à la réglementation municipale, soit le règlement de zonage;

Considérant qu'il n'existe aucun espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire à la présente demande;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu de recommander à la CPTAQ d'acquiescer à la demande de Monsieur Damien Ouellet datée du 14 avril 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.3 Désignation d'un adjoint aux inspecteurs en bâtiment pour la délivrance des permis et certificats

2015-119 DÉSIGNATION D'UN ADJOINT AUX INSPECTEURS EN BÂTIMENTS

Considérant qu'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

Considérant la résolution numéro 2014-173, datée du 6 octobre 2014, adoptée par la municipalité afin de désigner lesdits fonctionnaires;

Considérant que la MRC de La Matanie, qui fournit les services en matière d'urbanisme à la municipalité, a engagé un étudiant à titre d'adjoint technique en urbanisme pour appuyer les inspecteurs en bâtiments;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

Que soit désigné, du 1^{er} juin au 21 août 2015, Monsieur Michel Rodrigue Poulin à titre d'adjoint aux fonctionnaires désignés au sens de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par la municipalité et qu'il puisse accorder et délivrer des permis et certificats.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1. Engagement des animateurs pour le terrain de jeux et formation pour l'été 2015

2015-120 ENGAGEMENT DE MADAME ÉMILIE LAUZIÈRE À TITRE D'ANIMATRICE POUR LE TERRAIN DE JEUX À L'ÉTÉ 2015

Considérant la résolution #2014-219 relative à la participation au programme « Emplois d'Été Canada » pour l'embauche de deux (2) animateurs pour le terrain de jeux durant la période estivale;

Considérant que les représentants du programme « Emplois d'Été Canada » ont confirmé la subvention pour un (1) emploi;

Considérant que nous avons reçu trois (3) offres de services pour les postes d'animateur pour le terrain de jeux, dont tous étaient admissibles au programme « Emplois d'Été Canada »;

Considérant que les curriculum vitae reçus ont été analysés et que des entrevues ont été passées à deux (2) candidats;

Considérant la recommandation d'embauche formulée par le comité d'analyse;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'embaucher Madame Émilie Lauzière à titre d'animatrice en charge du terrain de jeux. Cette embauche est conditionnelle à l'acceptation de la candidature au programme « Emploi d'Été Canada » par le gouvernement du Canada. Cette animatrice aura la responsabilité et la charge du terrain de jeux à l'été 2015.

La période de travail est du 29 juin au 7 août 2015 (6 semaines). L'horaire de travail est de 35 heures par semaine, soit du lundi au vendredi. Le salaire est de 10,75\$ de l'heure.

Il est également résolu d'autoriser l'inscription de la candidate retenue (s'il y a lieu) à une formation offerte par la Ville de Mont-Joli qui aura lieu les 12 et 13 juin 2015 à la salle paroissiale de Saint-Angèle au montant de 45\$ par participante. La participante sera rémunérée pour cette formation. Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux. Du matériel supplémentaire pourra également être commandé (boîte à outils, cahier de jeux, etc.).

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution. La candidate retenue travaillera également

sous la supervision du directeur général ou, en son absence, de son adjointe, Madame Huguette Marcoux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

La conseillère au siège #1, Madame Claudie Fillion, divulgue la nature générale de son intérêt avant le début des délibérations sur cette question (responsable du programme Desjardins jeunes au travail) et s'abstient de participer à celles-ci et de voter conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

2015-121 ENGAGEMENT DE MADAME CORALIE CHAMBERLAND À TITRE D'ANIMATRICE POUR LE TERRAIN DE JEUX À L'ÉTÉ 2015

Considérant la résolution #2014-219 relative à la participation au programme « Desjardins jeunes au travail » pour l'embauche d'un animateur pour le terrain de jeux durant la période estivale;

Considérant que la Caisse Populaire de la Mitis a accepté de participer au programme « Desjardins jeunes au travail » pour un (1) emploi;

Considérant que nous avons reçu trois (3) offres de services pour les postes d'animateur pour le terrain de jeux, dont deux (2) étaient admissibles au programme « Desjardins jeunes au travail »;

Considérant que les curriculum vitae reçus ont été analysés et que des entrevues ont été passées à deux (2) candidats ;

Considérant la recommandation d'embauche formulée par le comité d'analyse;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu d'embaucher Madame Coralie Chamberland à titre d'animatrice du terrain de jeux. Cette embauche est conditionnelle à l'acceptation de la candidature au programme « Desjardins jeunes au travail » par le Carrefour jeunesse-emploi de la région de Matane.

La période de travail est du 29 juin au 7 août 2015 (6 semaines). L'horaire de travail est de 35 heures par semaine, soit du lundi au vendredi. Le salaire est de 10,55\$ de l'heure.

Il est également résolu d'autoriser l'inscription de la candidate retenue (s'il y a lieu) à une formation offerte par la Ville de Mont-Joli qui aura lieu les 12 et 13 juin 2015 à la salle paroissiale de Saint-Angèle au montant de 45\$ par participante. La participante sera rémunérée pour cette formation. Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux. Du matériel supplémentaire pourra également être commandé (boîte à outils, cahier de jeux, etc.).

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution. La candidate retenue travaillera également sous la supervision du directeur général ou, en son absence, de son adjointe, Madame Huguette Marcoux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2 Approbation du budget révisé 2015 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables

2015-122 APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

Considérant que la *Société d'habitation du Québec (SHQ)* a révisé le budget de l'année financière 2015 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'accepter le budget révisé 2015 en date du 5 mai 2015 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables prévoyant une contribution estimative de la municipalité au déficit d'exploitation de la Villa Notre-Dame de 5 352 \$

au lieu d'un montant initial de 5 378\$. Cette révision budgétaire tient compte de plusieurs éléments tels que des ajustements mineurs au niveau salarial, de l'informatique, des frais de formation et du financement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3 Approbation des états financiers vérifiés 2014 de l'Office municipal d'habitation

2015-123 APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2014 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BAIE-DES-SABLES

Considérant que le conseil municipal doit approuver chaque année les états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des états financiers vérifiés 2014 tels que préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu d'accepter les états financiers vérifiés 2014 de l'Office municipal d'habitation ayant un déficit d'exercice de 49 833\$ et une contribution municipale de 4 983\$. De plus, le volet AccèsLogis termine l'exercice avec un surplus de 4 586\$ et une contribution municipale au programme de supplément au loyer de 4 024\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.4 Semaine de la municipalité (organisation et invitation au 5 à 7)

Le maire invite la population à participer à la semaine de la municipalité dans le cadre d'une soirée sociale (formule 5 à 7) qui aura lieu le vendredi 5 juin 2015 à 17h00 au centre communautaire de Baie-des-Sables. Les élus sont appelés à contribuer à cet événement.

12. Suivi des dernières périodes de questions

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. Divers

13.1 Sylvie Raymond – Demande pour la transplantation d'un arbre dans la cour d'école

2015-124 SYLVIE RAYMOND – DEMANDE POUR LA TRANSPLANTATION D'UN ARBRE DANS LA COUR D'ÉCOLE

Considérant la demande écrite de Madame Sylvie Raymond en date du 31 octobre 2015;

Considérant qu'elle désire donner un chêne d'environ 6 pieds à l'école Assomption et qu'elle demande à la municipalité de procéder à la transplantation de cet arbre;

Considérant les risques et les responsabilités que la municipalité doit assumer en intervenant sur les terrains privés;

Considérant qu'il n'est pas du devoir de la municipalité d'assumer ce genre de demande;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de ne pas accepter la demande de Madame Sylvie Raymond pour les raisons mentionnées précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.2 Cathy D'Auteuil – Demande d'une lettre de félicitations

2015-125 CATHY D'AUTEUIL – DEMANDE D'UNE LETTRE DE FÉLICITATIONS

Considérant la demande écrite de Madame Cathy D'Auteuil en date du 22 mai 2015;

Considérant que la demande consiste féliciter un 50^e anniversaire de mariage et souligner l'implication entrepreneuriale et sociale d'un couple de Baie-des-Sables;

Considérant que le conseil municipal ne désire pas créer un précédent pour les demandes de cette nature;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu de ne pas donner suite à la demande de Madame Cathy D'Auteuil puisqu'il n'est pas du devoir d'une municipalité de souligner ce genre d'évènement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.3 UPAC – Séance d'information sur la prévention de la corruption et la collusion

Les élus de la MRC sont invités à une séance d'information sur la prévention de la corruption et de la collusion qui aura lieu le 9 juin prochain à 19h00 à la salle civique de l'Hôtel de Ville de Matane. De leur côté, le personnel administratif du territoire est invité à cette séance d'information qui aura lieu le jour même à 13h30.

Les points suivants ont également été soulevés par les élus :

- 13.4. Publicité dans le bulletin municipal pour un nouveau commerce (épicerie mobile);
- 13.5. Signalisation des numéros civiques dans les rangs (inversion dans le 4^e Rang Ouest);
- 13.6. Lancement de la politique des aînés à la Résidence des Sables (accueil);
- 13.7. Fondation de l'hôpital de Matane – Randonnée à vélo (10 juillet 2015);
- 13.9. Utilisation des résidus de pavage de la route 297 pour le 4^e Rang Est et/ou la route Ross.

2015-126 REMERCIEMENT À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BAIE-DES-SABLES POUR L'ACCUEIL LORS DU LANCEMENT DE LA POLITIQUE DES AÎNÉS

Considérant que le 21 mai dernier, la Municipalité de Baie-des-Sables lançait officiellement sa toute première politique des aînés et son plan d'action 2015-2018;

Considérant que ce lancement avait lieu à la Résidence des Sables;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de remercier le personnel de l'Office municipal d'habitation pour l'accueil et le goûter lors du lancement officiel de la politique des aînés à la Résidence des Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.10 Mot du maire d'un jour

Madame Camille Blais procède à la lecture de son texte qui lui a permis de devenir mairesse d'un jour. Des félicitations lui sont également adressées ainsi qu'un certificat. Un cadeau lui sera remis au 5 à 7 de la municipalité qui aura lieu prochainement.

14. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Mise à jour du panneau de la carte et du répertoire des ressources socio-économique;
- Animateurs pour le terrain de jeux (gens de l'extérieur);
- Réparation de la clôture sur le terrain donnant accès au quai;
- Stationnement sur l'accotement de la rue de la Mer;
- Travaux de mise en forme de la chaussée de la route Lepage (nivelage).

15. Levée de l'assemblée

2015-127 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion résolu de lever la séance à 21h15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Camille Blais
Mairesse d'un jour

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire